

**DEPARTEMENT DU PUY DE DOME  
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE  
CANTON D'ORCINES  
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille VINGT CINQ, le DIX-NEUF DECEMBRE** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

**Date de convocation** : le 15 Décembre 2025

**Présents** : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Antony MOREL, Sylvie MOULY, Frédéric SOUSA

**Absents** : Pascal GONDEAU qui a donné pouvoir de vote à Magali BLOT, Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

**Objet : Délibération portant sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 151-2, L 151-5 et L 153-12,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 Mars 2021 prescrivant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 Décembre 2021 portant sur le choix du bureau d'études GEOSCOPE, chargé d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme,

Vu les délibérations des 16 Décembre 2022 et 3 Juillet 2024 portant sur le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

Vu la délibération du 13 Décembre 2024 portant sur l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la présentation du projet à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (C.D.P.E.N.A.F.) le 10 Avril 2025,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 Août au 27 Septembre 2025,

Vu la réunion de synthèse avec les Personnes Publiques Associées (P.P.A.) du 28 Novembre 2025.

Madame le Maire rappelle les principales étapes du processus d'élaboration du P.L.U. :

- 4 Mai 2021 : délibération pour lancer la réalisation d'un PLU communal,  
- 10 Décembre 2021 : choix du bureau d'études GEOSCOPE pour la réalisation des études et l'élaboration du document

- Réalisation du diagnostic au cours de l'année 2022

- 16 Décembre 2022 : débat sur les orientations générales du PADD autour des axes suivants :

- conforter le bourg comme principal lieu de sociabilité et maintenir la vitalité des hameaux,

- Préserver les atouts d'un paysage rural en pays de volcans,

- une commune relais pour le tourisme de nature

- s'adapter au changement climatique et préserver les ressources.

- 2023 : Travail sur les règlements écrits et graphiques

- 13 Décembre 2024 : bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU

- 10 Avril 2025 : présentation du projet à la CDPENAF

- du 28 Août au 27 Septembre 2025 : enquête publique

- 28 Novembre 2025 : dernière réunion de synthèse avec les PPA.

L'ensemble des phases a été rythmé par des réunions avec les élus, la population au cours d'ateliers participatifs et avec les personnes publiques associées afin de permettre d'appliquer les règles de la concertation.

Le document est construit autour d'une projection d'accueil de 60 à 70 constructions neuves pour la période 2024-2033, avec une consommation d'ENAF de 4,8 ha.

Sont identifiées 6 zones sur la commune, sur lesquelles des prescriptions architecturales pourront s'appliquer :

- zone urbaine générale Ug : le bourg et les villages
- zone UT : zone dédiée aux activités de loisirs et de tourisme.
- zone UX (activités artisanales) et UXr (activités en secteur résidentiel)
- zone à urbaniser ouverte à vocation mixte (1AU)
- zone agricole (A)
- zone naturelle (N).

CECI EXPOSE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **d'APPROUVER** le Plan Local d'Urbanisme,
- **d'AUTORISER** Madame le Maire à procéder aux démarches administratives relatives à cette décision.



Carine MIGNOT,  
Secrétaire de séance



Michelle GAIDIER  
Maire